



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide sociale

Question écrite n° 116570

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inégalités existantes entre les personnes qui bénéficient du RMI ou d'allocations de solidarité diverses et celles bénéficiant de l'allocation de solidarité vieillesse. Les héritiers de ces dernières doivent restituer les sommes versées, déduction faite d'un abattement plafonné à 39 000 euros. Ce plafond n'a connu aucune revalorisation depuis de nombreuses années. Aussi, il lui demande si dans un souci d'équité, il ne serait pas souhaitable de mettre un terme à la règle du remboursement de l'allocation de solidarité vieillesse.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116570

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 747